



PRÉFET DE VAUCLUSE

PRÉFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Direction départementale
des Territoires de Vaucluse

Direction départementale
des Alpes de Haute-Provence

Service Eau et Milieux Naturels / PA
Affaire suivie par :
Françoise BEAUMONT / Barbara HOFFMANN
Tél : 04 88 17 85 70 / 04 88 17 85 91
Télécopie : 04 88 17 82 82
Courriel : francoise.beaumont@vaucluse.gouv.fr
barbara.hoffmann@vaucluse.gouv.fr

Service Environnement et Risques
Affaire suivie par :
Pierre GOTTARDI
Tél : 04 92 30 20 91
Télécopie : 04 92 30 55 04
Courriel : pierre.gottardi@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL

**portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau
chargée de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des
eaux sur le Bassin Versant du Calavon**

**LE PRÉFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**LE PRÉFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-7 relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;
- VU le code de l'environnement, et notamment ses articles R212-26 à R212-48 ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2271 signé le 17 septembre 1996 par le préfet de Vaucluse et le 11 janvier 1996 par le préfet des Alpes de Haute-Provence fixant le périmètre hydrographique du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Calavon ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n° 869, signé le 10 avril 2001 par le préfet de Vaucluse et le 3 mai 2001 par le préfet des Alpes de Haute-Provence approuvant le schéma d'aménagement et des gestion des eaux sur le Calavon ;

- VU** l'arrêté SI2002-06-21-0030-DDAF du 26 juin 2002 fixant la dernière composition de la commission locale de l'eau chargée de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux et de l'élaboration du contrat de rivière sur le bassin versant du Calavon ;
- VU** l'arrêté n°SI2008-12-02-0020-PREF signé le 2 décembre 2008 portant renouvellement de la composition nominative de la commission locale de l'eau chargée de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux et de l'élaboration du contrat de rivière sur le bassin versant du Calavon ;
- VU** l'arrêté n° SI2009-02-10-0040-PREF signé le 10 février 2009 portant modification de la composition nominative de la commission locale de l'eau chargée de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux et de l'élaboration du contrat de rivière sur le bassin versant du Calavon ;
- VU** l'arrêté n° 2012345-0002 signé le 30 novembre 2012 par le préfet des Alpes de Haute-Provence et le 10 décembre 2012 par le préfet de Vaucluse, portant modification de la composition nominative de la commission locale de l'eau chargée de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux et de l'élaboration du contrat de rivière sur le bassin versant du Calavon ;
- VU** l'arrêté n° 2014212-0014 du 21 juillet 2014 juillet 2014 signé par le préfet des Alpes de Haute-Provence et le 31 juillet 2014 par le préfet de Vaucluse, portant modification de la composition locale de l'eau chargée de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Calavon ;

CONSIDERANT les modifications des représentants des différents collèges intervenues depuis la publication du dernier arrêté ;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de Vaucluse et Monsieur le secrétaire général des Alpes de Haute-Provence,

ARRÊTENT

Article 1^{er} :

La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et des gestion des eaux du bassin versant du Calavon est modifiée ainsi qu'il suit :

1.1 Collège des collectivités territoriales : 18 membres

Organismes	Titulaires
Conseil Régional PACA	Mme Annick DELHAYE
Conseil départemental 84	Mme Dominique SANTONI
Conseil départemental 04	M. Pierre POURCIN

Organismes	Titulaires
Parc naturel régional du Luberon	M. Christian RUFFINATO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance	M. Yvon SARNETTE
SIRCC	M. Didier PERELLO M. Jean-Pierre HAUCOURT
CCPAL	Mme Marie-Christine KADLER M. Pierre CARBONNEL
Syndicat des Eaux Durance Ventoux	M. Francis FARGE
SMAEP Durance Plateau d'Albion	M. Gérard BURCHERI
Représentant bassin supérieur (Oppédette)	Mme Christiane LAMBERT
Représentant bassin amont (Céreste)	M. Loïc MALLEGOL
Représentant bassin aval (Cavaillon)	M. Gérard JUSTINESY
Représentant bassin d'Apt	M. Bruno BOUSCARLE
Représentant bassin moyen est (Goult)	M. Gérard CHABAUD
Représentant bassin moyen nord (St Saturnin-les-Apt)	M. Jacques HUISSOUD
Représentant bassin moyen ouest (Oppède)	M. Alain DEILLE

1.2. Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 8 membres

Mme la directrice départementale des territoires des Alpes de Haute-Provence ou son représentant,

M. le directeur départemental des territoires de Vaucluse ou son représentant,

M. le préfet coordonnateur de bassin ou son représentant,

Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA ou son représentant,

Mme la directrice départementale de la protection de la population de Vaucluse ou son représentant,

Mme la déléguée territoriale de Vaucluse de l'Agence régionale de santé ou son représentant,

M. le directeur de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques de la région Provence-Côte d'Azur-Corse

Mme la directrice de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délégation de Marseille ou son représentant.

1.3. Collège des usagers, associations et riverains : 9 représentants

Organismes	Titulaires
Fédération de pêche 84	M. Philippe LALAUZE
Chambre d'agriculture 84	M. Frédéric BUSI
Chambre d'agriculture 04	M. Daniel SIMONDI
CCI d'Avignon et de Vaucluse	M. Christian LEONARD
Conseil des associations du Parc du Luberon	M. Paul NICOLAS
ASA du canal St Julien	M. Albert JURY
Association des Riverains et des Sinistrés du Calavon-Coulon	M. Michel TICCHI
CEN (conservatoire d'espaces naturels de PACA)	Mme Florence MENETRIER
Association de consommateurs UFC Que Choisir	Mme SICAUD MORVAN

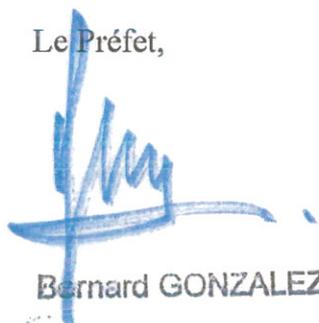
Article 2 : L'arrêté n° 2014212-0014 du 21 juillet 2014 signé par le préfet des Alpes de Haute-Provence et le 31 juillet 2014 par le préfet de Vaucluse est abrogé.

Article 3 : Un extrait du présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence, sera inséré dans deux journaux régionaux ou locaux par la préfecture de Vaucluse et mis en ligne sur un site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement.

Article 4 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse, Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Alpes de Haute-Provence, Mesdames et Messieurs les directeurs des services de l'État des Alpes de Haute-Provence et de Vaucluse, Monsieur le président du Parc Naturel Régional du Luberon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à l'ensemble des membres de la commission.

Fait à Avignon, le **29 JUIN 2015**

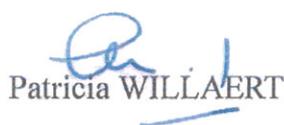
Le Préfet,



Bernard GONZALEZ

Fait à Digne-les-Bains, le **15 JUIN 2015**

Le Préfet



Patricia WILLAERT